

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : 10 10 CFS comp. A

UFI: 2N10-JOHT-100F-73K2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange: Résine par coulée

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO (LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: info@cecchi.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +39 0584/383694

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane

1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-

pentamethyl-4-piperidyl Sebacate

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Modified epoxy resin

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE/Liste Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3 216-823-5 01-2119456619-26	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 50 - <= 100
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 01-2119494060-45	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H332 Eye Dam.1; H318 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 12,5
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane	30499-70-8	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1B; H317 Repr.1B; H360 Aquatic Chronic2; H411	>= 7 - < 10
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 3 - < 5
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl Sebacate	1065336-91-5 01-2119491304-40	Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. |
| En cas d'ingestion | : Garder tranquille.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|--|
| Symptômes | : effets irritants
Rougeur
effets sensibilisants |
|-----------|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|--|
| Traitement | : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. |
|------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|--------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse
Sable
Dioxyde de carbone (CO ₂) |
|--------------------------------|--|



Brouillard d'eau

Moyens d'extinction
inappropriés : Pulvérisateur d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau



absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection individuel.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. |
| Mesures d'hygiène | : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. |
| Autres données | : Stable à température et pression ambiantes normales. |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|---|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange. |
|--------------------------------|---|



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

bis-[4-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques Valeur: 8,33 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets locaux Valeur: 12,25 mg/m ³ Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques Valeur: 3,571 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques Valeur: 0,75 mg/kg
alcool benzylique	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 450 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 90 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 47 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 9,5 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 25 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 40,55 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 8,11 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5,7 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

bis-[4-(2,3-
époxypropoxy)phényl]propane

: Eau douce

Valeur: 0,006 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0006 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 0,018 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 10 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,996 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,0996 mg/kg

Sol

Valeur: 0,196 mg/kg

alcool benzylique

: Eau douce

Valeur: 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,1 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 5,27 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,527 mg/kg

Sol

Valeur: 0,456 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 39 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 2,3 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Ne pas porter de lentilles de contact.
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Protection des mains
Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.
Porter un équipement de protection adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : pourpre
- Odeur : légère
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : 4 - 6, 1 %
- Point de fusion/point de congélation : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : > 200 °C

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

Point d'éclair	: 150 °C
Taux d'évaporation	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité	: 1,12 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente	: non déterminé
Solubilité(s) Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: Méthode: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: 600 - 900 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique	: non déterminé
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable
9.2 Autres informations	
Tension superficielle	: non déterminé
Point de sublimation	: Non applicable



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:
Bases
Oxydants forts
Éviter les amines.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) :
Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
BPL: oui
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
- alcool benzylique:**
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

BPL: oui

alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible



Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible
Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

alcool benzylique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl Sebacate:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1



12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation,

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,242 (25 °C)
octanol/eau pH: 7,1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.



Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 1760
IMDG : UN 1760
IATA : UN 1760

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)

IATA : Corrosive liquid, n.o.s.
(Reaction mass of 1-(2,3-epoxypropoxy)-2,2-bis ((2,3-epoxypropoxy)methyl) butane and 1-(2,3-epoxypropoxy)-2-((2,3-epoxypropoxy)methyl, bis-[4-(2,3-epoxipropoxi)phenyl]propane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : C9
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : E
Remarques :

IMDG

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Remarques : IMDG Code segregation group - none

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).



REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable
(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable
du Conseil concernant les exportations et importations
de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 200 t	Quantité 2 500 t
----	---------------------------------	---------------------	---------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H360	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation	: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
----------------------------------	--

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY
tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182
www.cecchi.it info@cecchi.it



C-SYSTEMS 10 10 CFS composant A - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Date révision janvier 2021 - n° batch 019-B1 - rev.1/20

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.